

SECTEUR 1. RUE DE GURUNE



Le site a vocation à d'accueillir une nouvelle structure médicale, ou assimilée. Une offre complémentaire de logements peut être envisagée.

Les éléments végétalisés existants sur la limite nord du site doivent être préservés.

Une traversée du site pour relier la rue de Gurune et la rue des Salaisons doit être réalisée. À défaut, une liaison dédiée aux mobilités douces peut être réalisée.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

Superficie :		0,43 hectare	
Répartition :			
75%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	25%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		12 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		4	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	